NATIONS
UNIES

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/14
3 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 8 a) i) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10
Effets néfastes des changements climatiques

Synthèse des résultats des ateliers régionaux et de la réunion d'experts sur l'adaptation organisés en application de la décision 1/CP.10

Note du secrétariat*

Résumé

Cette note présente la synthèse des résultats des ateliers régionaux et de la réunion d'experts organisés en application du paragraphe 8 de la décision 1/CP.10 et résume les besoins et les problèmes d'adaptation mis en lumière, en particulier ceux qui ont un caractère interrégional. Elle contient aussi les recommandations du Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant les prochaines étapes et la façon de traiter le large éventail de questions sur lesquelles les participants se sont penchés, compte tenu d'autres points qui sont ou pourraient être examinés dans le cadre du processus de la Convention.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle s'est tenue la dernière réunion.

TABLE DES MATIÈRES

			Paragraphes	*Page*
I.	INTRODUCTION		1 − 7	3
	A.	Mandat	1	3
	B.	Objet de la note	2	3
	C.	Généralités	3 − 6	3
	D.	Mesures qui pourraient être prise par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	7	4
II.	QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE		8 − 52	4
	A.	Ressources financières	8 − 13	4
	B.	Intégration de l'adaptation dans la planification et l'action en faveur d'un développement durable	14 − 21	5
	C.	Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public	22 − 37	6
	D.	Assurance	38 − 41	8
	E.	Coopération et synergie	42 − 52	9
III.	QUESTIONS TECHNIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES		53 − 69	11
	A.	Données, observation systématique et surveillance	54 − 58	11
	B.	Méthodes et outils	59 − 61	12
	C.	Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation	62 − 69	12
IV.	MESURES QUI POURRAIENT ÊTRE PRISES		70 − 72	13

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 1/CP.10, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser trois ateliers régionaux ainsi qu'une réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement, afin de faciliter l'échange d'informations et les évaluations intégrées et d'aider ainsi à définir les besoins et les problèmes particuliers en matière d'adaptation. Elle a également demandé au secrétariat d'établir des rapports sur les résultats de ces ateliers et de cette réunion pour que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) puisse étudier les éventuelles mesures à lui soumettre à sa treizième session (décembre 2007).

B. Objet de la note

2. Cette note présente la synthèse des résultats des ateliers régionaux et de la réunion d'experts, et résume les besoins et les problèmes mis en lumière par les participants, en particulier ceux qui ont un caractère interrégional. Elle ne reprend pas toutes les informations qui ont été données, ni toutes les propositions qui ont été faites. Pour un compte rendu plus détaillé, on se reportera aux rapports des ateliers et de la réunion d'experts[1].

C. Généralités

3. Trois ateliers régionaux ont été organisés: le premier du 18 au 20 avril 2006 à Lima (Pérou), pour la région latino-américaine; le deuxième du 21 au 23 septembre 2006 à Accra (Ghana), pour la région africaine; le troisième du 11 au 13 avril 2007 à Beijing (Chine), pour la région asiatique. La réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement s'est tenue en deux parties: du 5 au 7 février 2007 à Kingston (Jamaïque), et du 26 au 28 février 2007 à Rarotonga (Îles Cook). Ces réunions ont pu être organisées grâce au concours des Gouvernements du Pérou, du Ghana, de la Jamaïque, des Îles Cook et de la Chine, qui les ont accueillies, ainsi que des Gouvernements du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et de la Suisse, qui ont versé des contributions financières.

4. Tous les pays en développement parties d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que les petits États insulaires en développement, ont été invités aux ateliers régionaux respectifs ou à la réunion d'experts. Y étaient également conviées les organisations et les Parties visées à l'annexe II de la Convention qui mènent ou soutiennent des activités relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation dans les régions considérées. Les ateliers et la réunion ont suscité une large participation. Sur un total de 263 participants[2], 138 venaient de pays en développement parties, 38 de Parties visées à l'annexe II et 87 d'organisations compétentes. En tout, 96 pays en développement parties, 13 Parties visées à l'annexe II et 38 organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales étaient représentés. Globalement, environ 70 % des pays en développement parties étaient représentés, aussi les résultats reflètent-ils bien les besoins et les préoccupations de ce groupe.

5. Ce document contient aussi des recommandations du Président concernant les mesures à prendre et la façon de traiter le large éventail de questions mises en lumière aux ateliers régionaux et à la réunion d'experts, compte tenu d'autres points qui sont déjà ou pourraient être examinés dans le cadre du

[1] Documents FCCC/SBI/2006/19, FCCC/SBI/2007/2, FCCC/SBI/2007/11 et FCCC/SBI/2007/13.

[2] Bien que le secrétariat ait financé la participation d'un seul participant par Partie admise à bénéficier de cette aide, certains pays, y compris ceux qui ont accueilli les réunions, étaient représentés par plus d'une personne.

processus de la Convention. Elles comprennent des questions de mise en œuvre, qui relèvent de la compétence du SBI, ainsi que des questions méthodologiques et techniques, qui relèvent de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et pourraient être étudiées dans le contexte du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

6. Les questions relatives aux ressources financières et à l'accès à ces ressources pourraient être traitées dans le cadre des débats sur certains aspects du mécanisme financier de la Convention[3], de l'examen de l'application du paragraphe 8 de l'article 4 de cet instrument ainsi que des décisions 5/CP.7 et 1/CP.10[4], et des éventuelles discussions sur l'avenir de la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques[5]. Les questions concernant le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public pourraient aussi être étudiées plus avant au titre des points correspondants de l'ordre du jour du SBI. Certains éléments relatifs à la coopération régionale et internationale (en particulier Sud-Sud et Nord-Sud) sont interdépendants et pourraient d'abord être étudiés globalement, les mesures à prendre faisant ensuite l'objet d'un examen plus ciblé.

D. Mesures qui pourraient être prises par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner la présente note ainsi que les rapports des ateliers et de la réunion mentionnés au paragraphe 3, en vue de soumettre à la Conférence des Parties, pour adoption à sa treizième session, un projet de décision concernant l'action ultérieure.

II. Questions relatives à la mise en œuvre

A. Ressources financières

8. Les participants à tous les ateliers régionaux ainsi qu'à la réunion d'experts ont insisté sur la difficulté d'accéder aux ressources financières disponibles pour l'adaptation. Les formalités sont lourdes et compliquées. Il faut améliorer l'information et renforcer les capacités pour simplifier l'accès au financement et faciliter la préparation des projets, notamment des projets urgents prévus dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA).

9. Les participants ont appelé l'attention sur la différence entre l'appui financier disponible et le montant des fonds requis pour faciliter l'adaptation dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement. Il faut absolument mobiliser des ressources financières supplémentaires qui soient suffisantes, prévisibles et durables, diversifier les sources de financement, accroître la part de l'aide publique au développement consacrée à l'adaptation et intégrer celle-ci dans l'assistance aux pays en développement.

10. Parmi les idées étudiées aux ateliers régionaux et à la réunion d'experts, on citera la possibilité d'offrir des dons d'un faible montant pour permettre un démarrage rapide des projets, sans délai entre leur

---

[3] Par exemple, au titre des points de l'ordre du jour du SBI relatifs au fonctionnement de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds spécial pour les changements climatiques, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds pour l'adaptation, ainsi qu'à l'examen du mécanisme financier.

[4] Ce bilan doit être dressé à la quatorzième session de la Conférence des Parties (décision 1/CP.10, par. 22).

[5] En particulier les aspects concernant la mobilisation, aux fins de l'adaptation, de ressources financières supplémentaires qui soient durables et prévisibles, notamment pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

mise au point et leur mise en œuvre, ainsi que pour faciliter l'apprentissage par la pratique (renforcement des capacités opérationnelles) aux fins de l'adaptation à l'échelon local.

11. Certains participants estimaient qu'il fallait donner la priorité au financement de mesures d'adaptation utiles quoi qu'il en soit qui présente de multiples avantages pour le développement durable des pays.

12. Il a également été question des difficultés rencontrées pour trouver des projets régionaux d'adaptation susceptibles d'être financés; les participants ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour présenter des projets appropriés et en promouvoir l'application.

13. À la réunion d'experts organisée pour les petits États insulaires en développement, certains participants ont préconisé l'établissement d'un guichet spécial du Fonds pour l'adaptation, ainsi que l'élargissement de sources de financement comme la «part des fonds» au titre de l'application conjointe et l'échange de droits d'émission. Les participants à l'atelier régional pour l'Afrique ont suggéré d'accroître les ressources consacrées à l'adaptation dans les budgets nationaux ainsi que dans les fonds multilatéraux, avec éventuellement la création d'un mécanisme de financement pour l'Afrique et l'ouverture d'un guichet du Fonds pour l'adaptation réservé aux petits États insulaires en développement.

B. Intégration de l'adaptation dans la planification et l'action en faveur d'un développement durable

14. Les participants à tous les ateliers régionaux et à la réunion d'experts ont souligné combien il était important de prendre des mesures globales et coordonnées pour favoriser l'adaptation qui devait être considérée dans l'optique du développement durable. Il faut s'assurer la participation d'un large éventail d'acteurs et tirer les enseignements de la pratique. Les objectifs du Millénaire constituent un guide important pour l'action en faveur du développement et il importe d'intégrer des mesures d'adaptation aux efforts entrepris dans ce contexte pour améliorer la sécurité alimentaire, accroître l'approvisionnement en eau et atténuer la pauvreté.

15. Il faut tenir compte des considérations relatives aux changements climatiques dans tous les domaines de la politique et dans tous les secteurs prioritaires, et les ministères de la planification et des finances doivent participer aux efforts d'adaptation. À cette fin, il serait utile de quantifier les coûts et les avantages de l'adaptation. En outre, il faut améliorer la collaboration entre les fournisseurs et les utilisateurs sectoriels d'informations sur le climat.

16. Dans les pays qui sont particulièrement vulnérables, et dont les capacités (humaines et financières) sont limitées, les démarches les plus prometteuses sont celles qui tiennent compte des multiples contraintes et facteurs environnementaux. Les efforts visant à réduire la pauvreté, à combattre la dégradation des terres, à lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique et des services écosystémiques ainsi qu'à renforcer les capacités d'adaptation ont plus de chances d'aboutir que des actions non coordonnées. À cet égard, les participants des PMA ont fait observer que les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation pouvaient contribuer utilement à la prise en compte des changements climatiques dans la politique nationale.

17. La Stratégie de Maurice pour la poursuite du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement[6], qui a beaucoup de priorités communes avec le processus de la Convention, offre un bon cadre pour l'intégration des préoccupations environnementales dans ces pays. Certains participants ont demandé que l'on étudie la possibilité d'établir pour les petits États insulaires en

[6] www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sids.htm.

développement un programme de travail spécial incorporant la Stratégie de Maurice et portant sur l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto, afin de faciliter la coordination institutionnelle, d'assurer la viabilité et de suivre les progrès.

18. Les participants ont également souligné la nécessité d'une diversification économique aux niveaux local et national, en tant qu'important complément de l'intégration pour les communautés et les pays qui dépendent d'une gamme étroite d'activités économiques sensibles au climat.

19. Les changements climatiques devraient être pris en compte dans les travaux des organisations et des réseaux régionaux, en particulier grâce à l'établissement de partenariats entre les secteurs pour mettre à profit l'expérience acquise par des communautés connaissant des problèmes similaires. De nombreux participants ont également souligné la nécessité d'intégrer l'adaptation dans l'aide au développement afin de protéger les investissements contre les effets des changements climatiques.

20. De nombreux participants ont fait observer que les PANA facilitaient la planification et l'application de stratégies d'adaptation ainsi que la prise en compte des changements climatiques dans la politique nationale. Ils offrent un cadre solide bien adapté aux besoins des différents pays et n'exigent pas de données supplémentaires, qui sont difficiles à obtenir dans beaucoup de pays vulnérables. Ils procèdent d'une démarche participative qui permet aux parties prenantes et aux communautés locales de s'impliquer et peut déboucher sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation spéciales et bien définies au niveau local. Les PANA assurent la cohérence de l'action menée et la prise en considération de l'adaptation dans la planification nationale, puisque la méthode comporte l'intégration des priorités, y compris celles qui sont définies dans les communications présentées au titre d'autres conventions ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et d'autres stratégies de développement durable.

21. Bien que tout pays puisse opter pour la méthode PANA pour la préparation de ses communications nationales, les participants ont généralement recommandé d'élargir officiellement l'application de cette méthode, ou de prévoir un processus analogue, afin que tous les pays en développement, et non pas uniquement les pays les moins avancés, l'utilisent pour établir des plans nationaux d'adaptation fixant des priorités.

C. Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public

1. Renforcement des capacités

22. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les capacités locales et nationales. Les capacités institutionnelles sont essentielles pour promouvoir l'action des autorités nationales et locales. Il faut consolider les institutions, environnementales et sectorielles, pour qu'elles puissent faire face aux difficultés que soulèvent l'organisation et la coordination des mesures d'adaptation. Dans un premier temps, il conviendrait d'analyser les besoins institutionnels en vue de renforcer les capacités nationales dans des domaines spécialisés, comme la modélisation et l'intégration.

23. Il faut fournir un appui accru au renforcement des capacités institutionnelles, notamment en créant des pôles régionaux d'excellence, en consolidant les centres régionaux et les réseaux hydrométéorologiques existants et en formant les parties prenantes afin qu'elles puissent contribuer à la mise au point d'outils spécialisés pour la planification et l'exécution d'activités d'adaptation. Il faut aussi encourager la prise en compte des changements climatiques dans les plans nationaux de développement et créer des comités intersectoriels pour l'élaboration de ces plans. Si l'on veut promouvoir l'adaptation aux changements climatiques dans les régions, il est extrêmement important de coordonner le renforcement des capacités au niveau international, dans le cadre de la Convention et d'organismes régionaux appropriés.

24. À propos des problèmes rencontrés pour renforcer les capacités, les participants ont noté que, bien souvent, l'appui extérieur était de courte durée et lié à des projets, et qu'il portait sur des activités ponctuelles au lieu de s'inscrire dans un programme général à long terme. Souvent aussi, les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre de projets et qui pourraient offrir un appui technique et scientifique n'exploitent pas pleinement leur potentiel s'agissant de diffuser l'information et les meilleures pratiques. En outre, il est difficile de retenir les experts dans la région une fois qu'ils ont atteint un niveau de spécialisation élevé.

25. Il faut renforcer les capacités dans le domaine de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Il importe notamment de dispenser une formation à l'établissement et à l'application de modèles pour aider les utilisateurs à comprendre la logique de ces modèles, les hypothèses de base, les limites et les facteurs d'incertitude. Les participants ont souligné à cet égard l'utilité de l'initiative PRECIS (Providing Regional Climates for Impacts Studies).

26. Il est également difficile de lier l'évaluation et la planification à l'application de mesures d'adaptation concrètes, parce que les ressources et les capacités institutionnelles laissent à désirer et que les changements climatiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques nationales.

27. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir la coopération interrégionale et intrarégionale en ce qui concerne la modélisation, l'analyse économique, l'évaluation de l'adaptation et la quantification des coûts d'adaptation. Ils se sont plaints de ce que les documents spécialisés sur la planification et l'application des stratégies d'adaptation étaient pour la plupart publiés en anglais. Pour que les experts puissent participer pleinement au processus d'adaptation, il fallait leur fournir une documentation technique dans les langues locales.

2. Éducation et formation

28. Les participants ont insisté sur le rôle catalyseur de l'éducation et de la formation, qui pouvaient beaucoup contribuer à l'efficacité de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Elles doivent être axées notamment sur les décideurs et les autres parties prenantes dans le domaine des changements climatiques. Il faut aussi faire mieux connaître les succès et les échecs.

29. Un appui supplémentaire est nécessaire pour la formation et pour l'amélioration des capacités d'évaluation intégrée de la vulnérabilité et de l'adaptation, ainsi que des risques, de même que pour le financement d'équipes régionales spéciales chargées d'aider les pays à effectuer leurs évaluations. Il faut aussi dispenser une formation afin que les modèles soient appliqués efficacement pour les évaluations à l'échelle nationale ou régionale.

30. Les établissements d'enseignement, de formation et de recherche devraient s'efforcer de collaborer plus étroitement dans le domaine de l'adaptation. Il y a là une lacune qui doit être comblée pour permettre l'échange de données d'expérience entre les différentes institutions des régions respectives. Les universités et les centres de recherche ont un rôle spécial à jouer dans l'éducation et dans le renforcement des capacités des acteurs des secteurs clefs. Les programmes d'enseignement devraient tenir compte des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation.

31. À cet égard, il convient de renforcer l'élément «formation» de la collaboration internationale, avec notamment la diffusion structurée des résultats de la formation et la participation aux activités internationales et nationales relatives aux changements climatiques pour retenir les experts travaillant dans la région, et de promouvoir l'échange de données entre les spécialistes de secteurs particulièrement sensibles.

32. Il faut s'employer à analyser de façon systématique et à diffuser les connaissances relatives aux mesures d'adaptation, y compris le savoir autochtone.

33. Les participants ont souligné la nécessité de fournir des modèles, des outils et des méthodes appropriés pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, de faciliter la formation à leur utilisation, d'offrir un appui technique et d'assurer le suivi par l'intermédiaire de centres régionaux d'excellence, ainsi que d'encourager la compatibilité avec le Programme de travail de Nairobi.

34. Les participants à la réunion d'experts pour les petits États insulaires en développement ont recommandé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention organise des ateliers de formation pratique spéciaux à l'intention de ces États, en sus de ses ateliers régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes.

3. Sensibilisation du public

35. Il faut sensibiliser davantage les secteurs clefs et les médias aux risques présentés par les changements climatiques et aux besoins d'adaptation, notamment en tirant parti d'événements comme des crises économiques, climatiques ou sanitaires pour promouvoir des mesures d'adaptation comportant des avantages collectifs. Une meilleure sensibilisation du public et l'établissement de stratégies globales de communication aident à mettre la science des changements climatiques à la portée de tout un chacun et peuvent réduire la vulnérabilité. Il importe non seulement de sensibiliser le public au niveau local, mais encore d'impliquer les décideurs de haut niveau pour que les risques associés aux changements climatiques soient dûment pris en compte dans les politiques nationales de développement.

36. Les décideurs et les planificateurs du développement ont besoin d'outils efficaces pour développer et renforcer les capacités d'adaptation, en mettant par exemple à profit les cadres de planification existants. Il convient de diffuser largement les leçons de l'expérience et les résultats des ateliers régionaux organisés dans le cadre de la Convention.

37. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie de communication concernant les risques présentés par les changements climatiques et les besoins d'adaptation, axée sur un large éventail d'acteurs allant de la population locale aux décideurs nationaux et régionaux, en utilisant un langage approprié. Cette stratégie pourrait comprendre la préparation d'une campagne mondiale de sensibilisation, avec notamment la diffusion de messages vidéo dans différentes langues.

D. Assurance

38. La Convention précise que l'assurance est un des trois principaux moyens de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, les deux autres étant le financement et le transfert de technologies. Cette question revêt une importance particulière pour les petits États insulaires en développement.

39. De nombreuses mesures d'assurance sont utiles quoi qu'il en soit car elles renforcent la résistance financière aux perturbations extérieures. Elles offrent une possibilité exceptionnelle de répartir et transférer les risques, dont elles encouragent aussi la réduction et la prévention, ce qui favorise la résistance aux crises extérieures et la participation du secteur privé aux mesures de riposte face aux changements climatiques. Un des avantages qu'il y a à promouvoir l'assurance est qu'elle facilitera la quantification des risques et des pertes potentiellement imputables aux changements climatiques.

40. Le processus de la Convention pourrait favoriser l'examen de mesures ou mécanismes d'assurance d'un bon rapport coût-efficacité, qui puissent être adaptés à la situation particulière de communautés et de groupes de pays vulnérables, comme les petits États insulaires en développement: mécanismes novateurs de transfert des risques, prévoyant par exemple un partage multinational des risques; mécanismes

régionaux de réassurance; fonds utilisables en cas de catastrophe liés aux marchés internationaux de capitaux; fonds nationaux/régionaux utilisables en cas de catastrophe soutenus financièrement par la communauté internationale; microassurance; partenariats entre le secteur public et le secteur privé; délivrance de crédits d'émission de carbone en échange d'un appui en matière d'assurance; produits dérivés «météorologiques» prévoyant des paiements en fonction de seuils météorologiques et non de pertes avérées. Le Programme de travail de Nairobi peut aussi offrir une excellente occasion de poursuivre les efforts méthodologiques relatifs à l'assurance dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

41. Un dialogue coordonné entre le secteur privé et les représentants des Parties serait utile pour définir les mesures à prendre en coopération afin d'accroître la couverture d'assurance des populations touchées par les changements climatiques. Ce dialogue est nécessaire afin de mobiliser le secteur privé et d'étudier les moyens de surmonter les difficultés rencontrées pour mettre l'assurance au service de l'adaptation dans les pays en développement, notamment dans les PMA et les petits États insulaires en développement. Il faut associer le secteur bancaire aux travaux concernant l'assurance dans le domaine des changements climatiques et l'intégration des mesures d'adaptation, en partant du principe que de nombreux prêts peuvent être risqués si les projets ne prévoient pas une protection contre les effets du climat. Pour nombre de pays comptant parmi les plus vulnérables, la microassurance constitue une riposte efficace au niveau local.

E. Coopération et synergie

1. Collaboration Sud-Sud

42. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Il faut absolument améliorer la coordination des différentes interventions pour accroître l'efficacité et les résultats à l'échelle nationale. Il importe aussi de renforcer les liens entre les différentes institutions, activités et procédures, notamment dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, des organisations intergouvernementales et des organismes des Nations Unies. La situation varie d'un pays à l'autre au sein d'une même région, ce qui peut compliquer la collaboration, mais il y a suffisamment de points communs en ce qui concerne la vulnérabilité aux divers risques et les secteurs considérés pour justifier des efforts supplémentaires visant à renforcer la synergie régionale. On pourrait, entre autres, entreprendre des actions régionales collectives concernant l'évaluation de l'impact et de la vulnérabilité, ainsi que la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Cela encouragerait les initiatives transfrontalières, stimulerait la coopération Sud-Sud et éviterait le chevauchement des efforts.

43. Il existe de nombreux mécanismes de coopération régionale − réunions ministérielles, commissions économiques, accords bilatéraux de coopération, mécanismes d'échange d'informations et de données, etc. Il faut exploiter pleinement les partenariats et les réseaux sectoriels à tous les niveaux, car ils peuvent jouer un rôle catalyseur dans la collaboration régionale et interrégionale. La coordination des activités menées dans le cadre des différents organismes, réseaux et programmes laisse toutefois encore à désirer, et il faut la renforcer.

44. Les institutions du Sud doivent coopérer, et notamment échanger des données sur les leçons tirées de l'expérience de communautés confrontées à des problèmes analogues, entreprendre des projets communs, faire des recherches sur la réduction d'échelle des scénarios climatiques et organiser des ateliers ainsi que des activités de formation.

45. Pour favoriser une collaboration Sud-Sud efficace, on pourrait commencer par mettre au point des projets régionaux d'adaptation, ce qui aiderait à définir les problèmes communs et les solutions possibles. En encourageant la coopération entre les chercheurs et les institutions, on jetterait aussi les bases d'une

collaboration Sud-Sud suivie. C'est l'insuffisance des capacités et des ressources − et notamment la médiocrité de l'infrastructure des transports et des communications −, et non le manque de volonté politique, qui fait obstacle à cette coopération.

2. Collaboration Nord-Sud

46. Les participants aux ateliers régionaux et à la réunion d'experts ont étudié les possibilités actuelles et futures de collaboration Nord-Sud, y compris au niveau bilatéral. Il est important de mieux synchroniser les efforts pour accroître l'efficacité et améliorer les résultats à l'échelle nationale, mais il faut aussi que les partenaires de développement exploitent pleinement les «pôles d'excellence» existants et coordonnent mieux leur action afin d'établir un cadre de coopération durable.

47. Les efforts de collaboration Nord-Sud qui sont en cours portent sur un large éventail d'activités: aide à l'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques, éducation et sensibilisation du public, collecte de données et d'observations, appui à la prise de décisions, planification et application de mesures d'adaptation, intégration des considérations climatiques dans les stratégies de développement, etc.

48. Il est absolument nécessaire d'assurer la continuité de l'appui externe et de la coopération Nord-Sud (approche-programmes et non plus approche-projets) et de respecter les orientations stratégiques en matière d'appui données par la Convention, la Conférence des Parties et d'autres accords ou organismes multilatéraux aux fins d'une adaptation effective.

49. Il convient d'optimaliser les ressources offertes par la coopération Nord-Sud, de promouvoir la synergie avec des sources de financement extérieures au processus et d'intégrer des considérations relatives aux changements climatiques dans les travaux des organismes financiers régionaux et internationaux. Il faut aussi associer pleinement le secteur privé du Nord et du Sud à la planification et à l'application des mesures d'adaptation, au niveau sectoriel. La collaboration Nord-Sud peut elle-même faciliter la collaboration Sud-Sud, comme dans le cas du réseau ibéro-américain des administrations chargées de la question des changements climatiques.

3. Synergie avec d'autres priorités nationales

50. Les participants aux ateliers régionaux et à la réunion d'experts ont insisté sur la synergie entre les accords multilatéraux sur l'environnement. Outre la synergie dans l'exécution des projets, ils ont préconisé une action conjointe pour le rassemblement de données et la constitution de réseaux, de façon à pouvoir utiliser au niveau national un système d'information commun aux trois Conventions de Rio (la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique), ce qui permettrait de tirer efficacement parti de ressources peu abondantes.

51. Il est important de planifier et d'appliquer des mesures d'adaptation mais, pour garantir une efficacité globale, il faut aussi prendre en considération d'autres facteurs socioéconomiques comme la surexploitation des ressources naturelles, la croissance démographique et la pollution. Certains participants estimaient que, les solutions étant analogues, des initiatives et des projets communs dans le cadre des Conventions de Rio pourraient attirer davantage de fonds.

52. Il importe également d'intégrer la gestion et la réduction des risques dans la planification des mesures d'adaptation à tous les niveaux, et d'incorporer la gestion des changements climatiques et des catastrophes dans les activités de gestion des risques. On pourrait pour cela utiliser des cadres de planification structurée, consolider les liens entre les institutions nationales et locales afin d'améliorer la préparation aux catastrophes liées au climat, et renforcer les mécanismes existants, notamment les

systèmes d'alerte rapide. Il faut se placer dans une perspective à long terme pour évaluer les risques et examiner la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes ainsi que les «scénarios du pire». Les efforts de réduction des risques de catastrophe offrent la possibilité d'établir, à partir de la base, des stratégies d'adaptation à la variabilité actuelle du climat et aux phénomènes climatiques extrêmes. Les participants ont souligné la nécessité de coordonner l'application du Cadre de Hyogo (2005-2015)[7] avec les mesures nationales d'adaptation.

III. Questions techniques et méthodologiques

53. Plusieurs questions méthodologiques et techniques ont été soulevées au cours des débats des ateliers régionaux et de la réunion d'experts. Certaines devraient être traitées dans le cadre du Programme de travail de Nairobi et soumises au SBSTA pour examen.

A. Données, observation systématique et surveillance

54. Il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur de bons réseaux opérationnels d'observation du climat aux niveaux mondial, régional et national pour l'élaboration de politiques d'adaptation judicieuses. Le bon fonctionnement des systèmes d'observation est important pour l'adaptation car ces systèmes permettent de mieux comprendre le climat. L'amélioration de l'éventail et de la qualité des observations peut contribuer à satisfaire toutes sortes de besoins en matière d'information sur le climat. À cet égard, les ateliers régionaux organisés par le Système mondial d'observation du climat (SMOC) sont utiles pour l'établissement de plans d'action régionaux, plans qu'il convient d'appuyer plus activement. Il faut faire le point de l'information climatique disponible pour déterminer avec précision les besoins les plus pressants en matière d'observation systématique.

55. Les données sont souvent caractérisées par des lacunes temporelles et spatiales, d'où la nécessité de récupérer les données antérieures existantes. En outre, on ne dispose souvent pas de moyens suffisants (logiciels et matériel informatique) pour traiter le volume d'informations disponible. Il faut améliorer l'accès aux données et leur récupération, dresser des inventaires de données, recourir davantage aux systèmes d'information géographique et intégrer des modèles de réduction d'échelle à haute résolution. Une présentation et une diffusion ciblées des données garantiraient leur bonne utilisation et permettraient d'adapter l'information aux besoins des intéressés.

56. Les réseaux d'observation actuels laissent généralement à désirer. Il convient d'étudier les moyens de financer leur renforcement en vue d'améliorer l'offre et l'accessibilité des données. Certains participants ont fait valoir que le plus difficile n'était pas nécessairement de mettre en place un réseau d'observation: c'étaient plutôt son exploitation ainsi que l'organisation et l'échange des données rassemblées qui posaient problème, une fois que le financement extérieur avait pris fin. Il importe de sensibiliser les gouvernements à l'importance des réseaux, afin de mobiliser un financement public et d'élargir l'accès des utilisateurs aux données non seulement météorologiques, mais encore socioéconomiques, qui étaient utiles pour évaluer la vulnérabilité des pays.

57. On a également souligné l'importance, pour l'adaptation aux changements climatiques, d'une collaboration plus étroite entre les fournisseurs d'informations sur le climat, comme les services météorologiques, et les utilisateurs sectoriels de ces informations. Les participants ont préconisé une action conjointe pour le rassemblement de données et la constitution de réseaux, de façon à pouvoir utiliser au niveau national un système d'information commun aux trois Conventions de Rio, ce qui permettrait de tirer efficacement parti de ressources peu abondantes.

[7] http://www.unisdr.org/eng/hfa/docs/Hyogo-framework-for-action-english.pdf.

58. Les données socioéconomiques nécessaires pour évaluer efficacement la vulnérabilité et l'adaptation, font défaut. Il faut établir de telles données et mettre au point des indicateurs et outils adaptés afin que les analyses socioéconomiques soient plus utiles aux décideurs et autres intéressés, notamment les ministères des finances et de l'économie.

B. Méthodes et outils

59. Plusieurs participants ont souligné qu'il était difficile d'utiliser des modèles de circulation générale à haute résolution et des techniques de réduction d'échelle car ils nécessitaient d'importantes ressources financières et humaines. Ces modèles et les scénarios permettent de mieux comprendre les changements climatiques qui pourraient se produire et d'évaluer globalement les risques climatiques à long terme, mais on ne peut pas se fonder exclusivement sur les résultats actuels de la modélisation pour concevoir des mesures d'adaptation concrètes. La modélisation dynamique à haute résolution ou les techniques statistiques de réduction d'échelle pourraient cependant être utiles pour simuler les variations climatiques locales et pour procéder à des évaluations d'impact.

60. La forte granularité des modèles existants et la disparité de leurs produits font qu'il est très difficile de se fonder sur leurs résultats pour arrêter des mesures d'adaptation. Il est donc nécessaire d'élaborer des modèles plus fins. En outre, l'utilisation de modèles multiples et l'analyse de la disparité des résultats aideraient à prendre des décisions en connaissance de cause sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. D'une façon générale, il y a un manque de cohérence entre les différents modèles et scénarios.

61. On a besoin de données scientifiques fiables sur les changements climatiques à long terme, la variabilité du climat et la vulnérabilité sociale. Il importe aussi d'évaluer les risques avec précision en tenant compte des besoins d'adaptation sur une longue période et de suivre une démarche systémique associant rétro-information et mise en corrélation.

C. Évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation

62. Les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation sont indispensables pour pouvoir étudier et mettre en œuvre des mesures de riposte aux changements climatiques. Or, on assiste à une diminution très préoccupante de l'appui international à l'adaptation de ces outils à la situation particulière des différents pays et régions. Plusieurs solutions sont possibles pour améliorer ces évaluations et l'application de leurs résultats. Les efforts déployés à cette fin devraient être compatibles avec l'action menée dans le cadre du Programme de travail de Nairobi.

63. Les participants ont souligné qu'il était important de suivre des démarches participatives pour assurer une évaluation et une application efficaces des mesures d'adaptation. L'adhésion des parties prenantes est également indispensable, en particulier dans les cas où la société peut avoir du mal à accepter les mesures d'adaptation, s'agissant par exemple de l'utilisation d'eau recyclée pour pallier les pénuries.

64. Pour évaluer les besoins d'adaptation et concevoir des mesures de riposte, il faut intégrer les approches partant du sommet (fondées sur des scénarios) et celles qui partent de la base (fondées sur l'analyse de la vulnérabilité actuelle), et prendre en considération la participation locale. Dans une perspective nationale, l'action au niveau local est le meilleur moyen de renforcer les capacités d'adaptation concrète grâce à un apprentissage par la pratique. Les méthodes qui peuvent servir de base pour l'établissement de projets d'adaptation et qui correspondent le mieux aux solutions et aux contraintes locales sont celles qui reposent sur l'analyse de la vulnérabilité actuelle et des modes d'adaptation existants. Les parties prenantes devraient être associées à toutes les étapes de l'évaluation.

65. Les participants ont également relevé l'absence d'analyse socioéconomique, complément important des évaluations existantes, d'autant plus que la pauvreté est considérée comme un facteur déterminant de la vulnérabilité. Il faut lier la vulnérabilité climatique aux études socioéconomiques, aux évaluations périodiques et socioéconomiques à long terme, aux études sur les stratégies de réaction et à l'évaluation sexospécifique de la vulnérabilité. Il convient aussi de mieux intégrer l'information socioéconomique dans toutes les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Pour éviter les défauts d'adaptation, il faut mettre en place des mécanismes destinés à valider les options en matière d'adaptation.

66. Bien que des progrès aient été faits dans certains domaines, on note un manque de continuité dans l'évaluation de l'impact et de la vulnérabilité. Dans de nombreux pays, il n'y a pas de lien entre l'évaluation effectuée aux fins de la première communication nationale et celle qui a été faite pour la deuxième communication. On ne peut se fier à la mémoire institutionnelle que si le processus est géré en continu. Un groupe national d'experts composé de représentants de différentes entités (organismes publics, universités, etc.) pourrait être créé à cette fin. Les participants ont également étudié le problème posé par l'absence de suivi des évaluations (mise en œuvre de projets d'adaptation et surveillance des changements prévus).

67. Il faut promouvoir la coopération interrégionale et intrarégionale dans le domaine de la modélisation, de l'analyse économique, de l'évaluation de l'adaptation et de la quantification de ses coûts et avantages.

68. Les participants ont souligné l'importance des connaissances traditionnelles en matière d'adaptation et la nécessité de mieux les intégrer au processus d'évaluation, de planification et de mise en œuvre, en particulier dans le cadre de partenariats avec des organisations locales. Certaines mesures ont déjà été prises pour fournir un appui dans ce domaine, et le secrétariat de la Convention a établi une base de données sur les stratégies locales, que l'on peut consulter sur son site Web[8], ainsi qu'un recueil des méthodes et outils applicables. Plusieurs autres organisations ont également des bases de données contenant des renseignements utiles.

69. La prise en compte de ces connaissances dans l'évaluation de l'adaptation permettrait de tirer profit des avantages que les pratiques et techniques traditionnelles présentent par rapport aux techniques étrangères − bon rapport coût-efficacité, adaptabilité aux conditions locales et facilité de diffusion. À cet égard, les participants ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces d'échange d'informations entre les différents utilisateurs du savoir traditionnel.

IV. Mesures qui pourraient être prises

70. Les recommandations figurant au paragraphe 71, établies sous la direction du Président du SBI, concernent les premières mesures qui pourraient être prises pour donner suite aux conclusions des ateliers régionaux et de la réunion d'experts. On est parti du principe qu'il fallait:

a) Mettre l'accent sur les questions qui avaient recueilli un large appui aux ateliers régionaux et à la réunion d'experts;

b) Éviter les chevauchements avec les travaux actuels ou éventuels du SBSTA et du SBI sur les questions d'adaptation, et renforcer la synergie et la complémentarité dans ce domaine, notamment dans le cadre du Programme de travail de Nairobi;

[8] http://maindb.unfccc.int/public/adaptation.

c) Étudier des questions qui ne sont pas expressément traitées dans les travaux sur l'adaptation menés au titre de la Convention.

71. Les recommandations ci-après pourraient être adoptées par la Conférence des Parties au titre des questions relatives à la mise en œuvre (voir le chapitre II):

Ressources financières

a) Proposer des mesures visant à simplifier l'accès aux mécanismes de financement de l'adaptation et à améliorer les capacités en ce qui concerne l'élaboration de propositions de projet;

b) Examiner à une future session de la Conférence des Parties les mesures qui pourraient être prises pour mobiliser des ressources supplémentaires suffisantes, prévisibles et durables en vue de faciliter l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans les pays en développement, notamment les PMA et les petits États insulaires en développement, dans le cadre d'un éventuel débat sur l'avenir de la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques;

Intégration

c) Promouvoir l'intégration des questions liées aux changements climatiques et de mesures d'adaptation utiles quoi qu'il en soit dans les plans nationaux de développement durable et dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

d) Inventorier et diffuser les bonnes pratiques et les leçons de l'expérience concernant l'intégration aux niveaux national, sectoriel et local;

e) Définir les mesures à prendre pour faciliter la mise en œuvre des stratégies découlant des évaluations de l'adaptation, et intégrer ces stratégies dans les politiques et plans de développement aux niveaux local, sectoriel et national;

f) Faire profiter de la méthode des PANA les pays en développement qui ne sont pas des PMA mais qui souhaitent mettre au point des stratégies ou programmes d'adaptation nationaux donnant la priorité à l'intégration de mesures d'adaptation dans les plans nationaux et sectoriels, compte tenu des leçons tirées de la préparation des PANA, de l'expérience acquise en matière d'intégration ainsi que des résultats du Programme de travail de Nairobi;

Assurance

g) Préconiser un dialogue structuré entre les fournisseurs de services d'assurance et les Parties pour étudier les mesures concrètes à prendre dans ce secteur, et échanger et rassembler des renseignements sur les mécanismes de transfert des risques. L'accent devrait être mis sur la collaboration de professionnels et de fournisseurs publics et privés de services d'assurance et d'autres services financiers avec les parties prenantes dans le domaine des changements climatiques, afin de concevoir des mesures appropriées pour accroître le rôle de l'assurance en tant qu'outil d'adaptation;

h) Proposer des mesures précises dans le secteur des assurances, et notamment de la microassurance, qui favorisent concrètement l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques;

i) Étudier comment promouvoir des démarches novatrices en matière de partage et de transfert des risques, qui facilitent l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques;

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public

j) Renvoyer au SBI, pour examen au titre des points de l'ordre du jour correspondants, les questions relatives au renforcement des capacités, à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public (voir la section II.C);

Coopération et synergie

k) Poursuivre les délibérations sur les questions concernant la coopération et la synergie (voir la section II.E), compte tenu de leur caractère intersectoriel ainsi que de la nécessité d'associer directement les diverses parties prenantes au traitement de ces questions et d'arrêter des mesures ciblées et coordonnées. On pourrait dans un premier temps organiser des délibérations entre les sessions, avec la participation des Parties et des acteurs qui interviennent dans la coopération Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que dans la mise en œuvre d'autres accords sur l'environnement;

l) Prendre des mesures pour renforcer la collaboration avec ceux qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe dans les domaines où cela favoriserait l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation;

Questions techniques et méthodologiques

m) Renvoyer les questions techniques et méthodologiques à l'organe compétent pour examen au titre du Programme de travail de Nairobi (voir la section III).

72. D'autres conclusions des ateliers et de la réunion d'experts pourraient être examinées à une future session du SBI, au titre des points de l'ordre du jour correspondants.